

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Quarante-troisième session
Genève, 23 – 26 mars 2020

NOTE VERBALE DE LA MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE
D'INDONÉSIE AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES, DE L'ORGANISATION
MONDIALE DU COMMERCE (OMC) ET DES AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES À GENÈVE, ADRESSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI) ET AU
PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS
ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT)

Document établi par le Secrétariat

L'annexe du présent document contient une note verbale de la Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des autres organisations internationales à Genève, adressée à l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et au président du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), concernant la proposition de l'Indonésie d'accueillir la conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), dans le cas où l'Assemblée générale de l'OMPI prendrait la décision de la convoquer.

[L'annexe suit]



**MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES,
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU
COMMERCE ET DES AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES À GENÈVE**

N° 106/POL-I/XII/2019

La Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et a l'honneur de se référer à la décision relative aux questions concernant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), prise lors de la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI et figurant dans le document A/59/13 ADD.5.

L'Indonésie a joué et continuera de jouer un rôle constructif dans la mise en place d'un système mondial de propriété intellectuelle dans le cadre de l'OMPI, notamment dans l'élaboration du DLT. L'Indonésie est déterminée à favoriser davantage les débats sur le DLT en vue d'un accord sur la convocation d'une conférence diplomatique.

À cet égard, la Mission permanente de la République d'Indonésie a l'honneur de réitérer l'offre de l'Indonésie d'accueillir la conférence diplomatique sur l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, conformément à la déclaration qu'elle a faite lors de la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, le 30 septembre 2019.

L'Indonésie a démontré sa capacité d'accueillir de nombreux événements internationaux, avec notamment le sommet de l'APEC de 2013, la conférence ministérielle de l'OMC de 2013, les Jeux asiatiques de 2018, la conférence "Notre océan 2018", les assemblées annuelles 2018 du Groupe de la Banque mondiale et du FMI, ainsi que le prochain Forum économique mondial sur l'Asie de l'Est, le sommet de l'ASEAN et le sommet du G-20.

La Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 10 décembre 2019

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

GENÈVE (SUISSE)

cc :

1. Assemblée générale de l'OMPI
2. Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

[Fin de l'annexe du document]